

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles - Force Ouvrière

Bourse du Travail - 10, rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS

http://fosnudi45.free.fr

Courriel: fo.snudi45@gmail.com

J'ADHERE AU SNUDI-FO



Les adhérents reçoivent **L'Ecole Syndicaliste**, le journal du syndicat national, **Le Syndicaliste indépendant**, la publication de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC FP-FO), **La Nouvelle Tribune**, la revue de la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF-FO).

Le montant de l'adhésion comprend l'assurance professionnelle souscrite auprès de la MACIF et l'adhésion à l'AFOC, 2^{ème} association française de consommateurs.

L'adhésion syndicale donne droit à un crédit d'impôts égal à 66% du montant total de votre versement même si vous n'êtes pas imposable. Un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé.

NOM:		PRENOM:			
ADRESSE :		CODE POSTAL :	COMMUNE :		
TEL:		PORTABLE:			
EMAIL PERSONNEL :					
A TEMPS PARTIEL : Oui	Non	%)			
FONCTION:		ECHELON:			
ECOLE:		COMMUNE:			
Je paie	. timbre	es à l'unité 🛑 TO	TAL :		

Chèque (s) (si vous faites plusieurs chèques, indiquez au verso la date à laquelle vous désirez qu'ils soient débités) à l'ordre du SNUDI FO 45 et à retourner à : SNUDI Force Ouvrière, Bourse du travail, 10 rue Théophile Naudy, 45000 Orléans

ATTENTION >>> Situations particulières des collègues travaillant à temps partiel :

Ceux à mi-temps paient 6 timbres, ceux à 75% 9 timbres et ceux à 80% 10 timbres.

Prix du timbre mensuel 2021

P.E. classe normale et stagiaires													
ECHELON	1 à 3	,	4 & 5	6 & 7		8		9	10	11			
Cotisation	12€		13€	14	4€	15€		16€	17 €	18€			
P.E. hors classe													
ECHELON	1	2	3	4	5	6	_	Classe ptionnelle	Majorations Directeurs Directeur 2 à 4 classes : +1€/mo Directeur 4 à 9 classes : +2€/mo				
Cotisation									Directeur 10 classes et + : +3€/mois				
Cottsation	16€	17€	18€	19€	20€	21€		22€	Enseignants ASH & IMF : +1€/mois				
Retraités : 144 € (12 timbres à 12€)						A.E.S.H.: 60 € (soit 6 timbres à 10€)							

Les adhérents qui nous rejoignent en cours d'année ne règlent que le nombre de timbres correspondant au nombre de mois de l'année civile restants. Exemple : je rejoins le Snudi-FO 45 en août, je ne règle que 5 timbres. En Mars, 10 timbres etc...

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat Snudi FO 45. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : fo.snudi45@gmail.com.